

► Que la qualité de l'eau soit un déterminant majeur n'échappe à personne. Cette constante traverse toutes les politiques de santé publique, partout : quoi de plus proche de nos vies que l'eau du robinet ? Et pourtant, en Île-de-France, on se dit qu'on a envie de mieux explorer, de mieux comprendre. Cette lettre montre comment nous sommes protégés, et sur quels systèmes notre sécurité repose. Pas certain que tous les citoyens disposent de toutes ces informations, et cette lettre est – une fois de plus – bien utile. D'autres sujets devront un jour aussi être abordés : par exemple, la question de l'accès à l'eau pour les franciliens qui n'en disposent pas encore. Nous en reparlerons donc. ■

Luc Ginot

Directeur de la Santé publique

LE THÈME DE LA SEMAINE

• Comment connaître la qualité de l'eau en Île-de-France ? •

► En France, l'eau distribuée au robinet est l'aliment le plus contrôlé et fait l'objet d'un **contrôle régulier pour en garantir la sécurité sanitaire**.

Ce contrôle sanitaire, **diligenté par l'Agence Régionale de Santé**, est réalisé par des laboratoires agréés par le ministère de la santé et a pour but de **vérifier le respect des exigences réglementaires** à tous les stades : **de la ressource jusqu'au verre d'eau sur la table**.

La qualité de l'eau potable est **encadrée par une réglementation** très précise, à l'échelle européenne et nationale. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent effectivement **respecter des exigences de qualité**, à savoir :

► Être conformes à des **limites de qualité** qui sont des valeurs impératives, fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de **produire des effets immédiats** ou à plus long terme sur la santé de l'utilisateur,

Les **limites de qualité** concernent d'une part des **paramètres microbiologiques** et d'autre part, des **substances telles que les nitrates, les métaux, les solvants chlorés, les hydrocarbures aromatiques, les pesticides** etc...

► Satisfaire à des **références de qualité** qui témoignent soit du fonctionnement des installations de traitement soit de la présence d'autres substances dans la ressource en eau. La non-satisfaction à ces références de qualité peut aussi être à l'origine d'**inconfort** ou de **désagrément** pour l'utilisateur.



Les limites et références de qualité sont fixées par le code de la santé publique.



Pour s'assurer de la **potabilité de l'eau** distribuée, des **programmes de prélèvements** sont effectués tous les ans en différents points sur l'ensemble de la région : au niveau de la ressource (*forages, prises d'eau de surface, puits*), au niveau des **stations de production et de traitement** (*en sortie de station de traitement, sur les réservoirs*) et enfin sur les réseaux de distribution d'eau.

Ces analyses commanditées par l'ARS sont effectuées par des laboratoires agréés et viennent compléter la surveillance assurée par l'exploitant au niveau de ses installations.

Chaque année, environ 25 000 prélèvements d'eau sont réalisés à ce titre en Île-de-France.

Les informations relatives à la qualité des eaux distribuées en France sont **publiques et accessibles** via le site internet du Ministère chargé de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>), sont affichées en mairie, disponibles auprès du responsable de la production et de la distribution d'eau ou encore transmises avec la facture d'eau via la synthèse annuelle réalisée par l'ARS.

*Pour plus de détails, retrouvez la page du site de l'Agence Régionale de Santé :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>*

Ils racontent

● Eau de Paris : « Nous axons notre politique sur la protection de la ressource en eau »

Alban Robin – directeur de la recherche, du développement et de la qualité de l'eau pour Eau de Paris

« Eau de Paris est un établissement public qui dépend de la Ville de Paris, en charge de **produire et de distribuer l'eau aux parisiennes et aux parisiens**.

La particularité de notre structure est que nous **maîtrisons la chaîne de bout en bout**, à savoir **du prélèvement à la ressource (en eau)** jusqu'à la **distribution dans le réseau parisien** en passant par le **traitement et le stockage de l'eau**. L'un des axes forts de notre politique est la protection de la ressource en eau.

Pour ce faire, nous contractualisons avec la profession agricole afin de **faire évoluer les pratiques et préserver la qualité de l'eau** des captages d'eau souterraine. L'idée est de permettre aux agriculteurs d'utiliser moins d'intrants dans leurs pratiques agricoles. Nous intervenons sur ce sujet avec l'appui de **l'Agence de l'eau Seine Normandie**.

50% des ressources en eau alimentant Paris sont des **eaux d'origine souterraine**. On capte en général l'eau dans des zones où elle émerge naturellement.

Nos ressources en eau souterraine sont **localisées à l'extérieur de Paris**, en **Seine-et-Marne**, dans **l'Eure**, dans **l'Yonne** et dans **l'Aube**. Ces zones sont majoritairement agricoles et nos eaux souterraines sont le **réceptacle des activités de la surface terrestre**. Nous sommes donc particulièrement **vigilants à la pollution d'origine agricole** notamment aux **nitrates et aux pesticides**.

L'alimentation en eau potable est assurée par **102 captages d'eau au total ; superficiels et souterrains**. L'eau est ensuite **acheminée vers nos usines de traitement** pour être **traitée et stockée** dans des réservoirs et ensuite être distribuée aux usagers du service d'eau.

Il est important de noter que l'eau du robinet de Paris provient à 100% de l'extérieur de la ville.

Il existe cependant quelques **fontaines publiques d'eau souterraine** : la fontaine Madone dans le 18ème, la fontaine Lamartine dans le 16ème et la fontaine Verlaine dans le 13ème.

Les équipes d'Eau de Paris s'occupent de la relation avec les abonnés et ont également en charge un **laboratoire qui réalise la surveillance de la qualité de l'eau**, qui vient s'ajouter au **contrôle sanitaire** diligenté par l'Agence régionale de Santé.

Cette **auto-surveillance** est **particulièrement développée** et nous avons en parallèle une **activité de recherche et développement** qui consiste notamment à rechercher les paramètres biologiques et chimiques qui sont susceptibles de devenir problématiques à l'avenir.

Aujourd'hui, l'amélioration des techniques analytiques permet de **détecter des polluants** que l'on ne détectait pas auparavant, notamment **certaines pesticides et leurs métabolites**.

Eau de Paris estime alimenter environ 3 millions de personnes quotidiennement, ce qui représente environ 500 000 mètres cubes d'eau par jour.

Sur le plan de la prévention, des **plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)** sont élaborés, ce qui permet d'anticiper les problèmes avec des mesures préventives et, s'ils surviennent tout de même, d'**apporter des solutions pour y remédier**.

Nous menons également des **actions de sensibilisation** notamment auprès du jeune public, dans les classes de primaire, qui peuvent être en lien avec des partenaires comme la **Cité des Sciences et l'Académie du Climat**.

Le musée « **Pavillon de l'eau** » est un **espace d'exposition d'Eau de Paris**, dont le thème porte en ce moment sur la pollution plastique des mers et des océans. Cet espace est ouvert au grand public.

Nous sommes très attachés à notre **modèle public** qui permet d'avoir une maîtrise complète du patrimoine et de la gestion de l'eau. »



Les enjeux de la qualité de l'eau en Seine-et-Marne



Les délégations départementales de l'ARS Île-de-France sont **chargées du contrôle sanitaire des eaux** destinées à la consommation humaine et apportent leur expertise dans la **prévention et la gestion des risques sanitaires**. Ces missions sont inscrites dans un protocole. Ainsi, pour vérifier la conformité de l'eau produite et l'absence de risque en la consommant, un laboratoire est mandaté en Île-de-France pour **réaliser des prélèvements de l'eau** aux différentes étapes de la production.

▶ ▶ ▶ [Lire la suite de l'article sur le site](#)

ZOOM SUR

● Les infofactures

▶ Chaque année, les équipes de l'Agence établissent un bilan appelé « **infofacture** » qui révèle les **caractéristiques et la qualité sanitaire de l'eau** distribuée au robinet. Ces résultats sont mis en ligne, communes par communes sur le site de l'Agence sous la forme de fiche **infofacture téléchargeable**. Cette synthèse sur la qualité de l'eau est également **affichée en mairie** et **transmise à chaque distributeur d'eau** qui la joint annuellement à une facture adressée à ses abonnés.

Retrouvez le bilan de la qualité de l'eau dans votre commune :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>



VOTRE BOÎTE À OUTILS

- ▶ Retrouvez tous les [numéros de #Santé Ensemble ici !](#)
- ▶ Retrouvez les [petits-déjeuners d'Ekopolis sur l'Eau potable ici !](#)